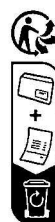


L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC DIJON RUDE, 3 PLACE FRANCOIS RUDE 21000 DIJON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 200 €.

Mr MOUMNIN Nagib, représentant de la société 3GST21 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 AVENUE MARECHAL FOCH 21000 DIJON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
EURL NM HOLDING	400	400 €
SAS OJ HOLDING	400	400 €
MR BEN TALEB Achraf	400	400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 septembre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

